

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 – 16H00 à LAPALISSE

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 13 Septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE (arrivé à 17h00)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PERIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Jean-Claude POTHIER

Excusés :

- Mme Pascale RICHARD (Andelaroche)
- M. Bernard GAUD (Servilly)

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

1/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC.

Suite à la rencontre des acteurs du territoire sur les thèmes de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits et à la culture et parentalité, et dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Allier, Jean-Benoit MONIN, Consultant, et Laurent GUILLAUME, coordonnateur de la CTG auprès de la collectivité, ont présenté le diagnostic du territoire visant à déterminer les enjeux et les axes de réflexion pour la durée de la convention 2022 – 2026.

Le diagnostic est joint au présent envoi.

Il a été proposé 3 ateliers participatifs aux élus sur les thématiques retenues :

- petite enfance et enfance jeunesse,
- accès à la culture,
- accès aux droits et numérique.

Les groupes ont été constitués comme suit :

- petite enfance et enfance jeunesse : M. PLANCHE, M. BRUNIAU, M. HERVIER, M. POTHIER, M. GROULY et Mme WALRAET,
- accès à la culture : M. de CHABANNES, M. HANGARD, M. VIVIER, M. PERROT et Mme THEVENOUX,
- accès aux droits et numérique : M. LASSALLE, M. COLLANGES, M. SALLES et M. POUZERAT.

Les échanges ont permis de définir les orientations suivantes :

• accès aux droits :

- cerner les besoins en matière de communication pour la Maison France Services,
- créer un réseau de professionnels sur le territoire (secrétaires de Mairie, Maires, Maison France Services, services sociaux,...),
- positionner la commune de LAPALISSE comme point d'accès de délivrance des titres d'identité (permis de construire, CNI et passeport),
- étudier l'opportunité d'une affectation de la chambre d'agriculture sur une autre commune que la ville centre.

• **accès aux numériques :**

- avoir des connexions plus performantes afin de favoriser l'attractivité des communes,
- réduire les zones blanches de téléphonie mobile,
- confirmer l'efficacité de l'accès très haut débit pour l'accès au satellite,
- former les secrétaires de mairies à l'usage de l'outil informatique (petite maintenance et bonnes pratiques).

• **culture :**

- définir le champ culturel (versus animation tourisme),
- mobiliser des acteurs dans les communes pour redynamiser / créer des associations culturelles,
- réunir et favoriser les rencontres des associations culturelles du territoire (travail de coordination de la COM-COM),
- proposer des actions culturelles dans les domaines suivants : théâtre, danse, conférences, musique, peinture par le biais d'une salle d'expo, jeux vidéo en présentiel,...),
- identifier les personnes ressources pour la découverte du patrimoine historique local.

• **petite enfance et enfance – jeunesse :**

- augmenter l'offre de garde petite enfance sur le territoire (création de micro crèches, MAM, assistants maternels),
- prospecter les entreprises pour la création de crèches d'entreprises afin de répondre à leurs problèmes RH,
- réserver des places pour le personnel des collectivités territoriales de la COM COM au sein des crèches,
- aider les communes à répondre aux besoins des familles sur les temps périscolaires (garderies des écoles),
- sensibiliser les familles à assurer leur rôle complémentaire à la scolarité des enfants,
- accompagner les jeunes dans leurs initiatives collectives pour favoriser les échanges,
- identifier des lieux de regroupement pour les jeunes,
- fédérer les jeunes autour d'un événement festif.

2/ PRÉSENTATION PADD PLUi.

Monsieur le Président a introduit la réunion en précisant que le PADD a été présenté le 02/11/2022 aux Personnes Publiques Associées (PPA) et que le bureau d'études (BE) Cittanova soumet aujourd'hui des propositions de modifications pour répondre à leurs remarques, le PLUi étant une démarche partagée entre les élus et les acteurs du territoire.

S'en suit la présentation par le BE Cittanova, comprenant un rappel des objectifs du PADD, les étapes qui ont menées jusqu'à la version d'aujourd'hui et les modifications proposées.

Certaines remarques ont été faites :

- **Axe TRANSVERSAL : LE PAYSAGE COMME SUPPORT DU DÉVELOPPEMENT DEMAIN /** Orientation 1 : Cultiver la diversité et la qualité des paysages / → Préserver les motifs paysagers des différentes entités : les maires de St Pierre Laval et St Etienne de Vicq s'interrogent sur le classement de terrains agricoles devenus des friches voire des forêts : le BE indique que dans ce cas (ou l'inverse à savoir classer de la forêt en agricole), il n'y a pas d'incidence sur l'artificialisation et qu'il s'agit d'un choix politique au moment de l'élaboration du zonage qui sera à justifier en fonction de la réalité du terrain
- **Axe 1 : LE PAYS DE LAPALISSE, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ(S) /** Orientation 1 : Assurer une complémentarité entre les différentes entités urbaines / → Maintenir et renforcer l'emploi sur le territoire : le BE interroge les maires sur la stratégie économique. Le maire de Lapalisse précise que la partie sud de la ZAE Prés de la Grande Route sera bientôt remplie et qu'il faudra ensuite poursuivre l'ouverture à l'urbanisation de la ZAE au Nord, actuellement classée en AUc.
- **Axe 1 : LE PAYS DE LAPALISSE, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ(S) /** Orientation 1 : Assurer une complémentarité entre les différentes entités urbaines / → Permettre l'accueil de nouveaux habitants :
 - sur la remarque de la Chambre d'Agriculture indiquant que "*l'objectif est assez ambitieux au regard des tendances observées ces dernières années : perte de 15 habitants par an entre 2013 et 2019*", le maire de Bert précise que cette observation était vraie avant le COVID-19. Aussi, le BE confirme que l'objectif de développement démographique prévu par la Com Com ne sera donc pas modifié.

- Le maire de Saint Pierre Laval demande si les chiffres du recensement de la population de 2023 sera pris en compte dans l'élaboration du PLUi, ce à quoi Cittanova répond par l'affirmative et encourage les maires à faire remonter les chiffres officiels dès mise à jour ;
- sur les justifications à apporter sur la diminution prévue du nombre de logements vacants : le maire de Saint Etienne de Vicq précise que "*certaines logements vacants ne sont pas adaptés aux besoins actuels*" et également que "*si un propriétaire d'un logement vacant n'a pas de volonté, il n'y aura pas de changement*". Le BE précise que l'on peut cependant justifier les prévisions grâce au travail réalisé sur les fichiers LOVAC et le stratégie Zéro Logement Vacant qui vient d'être lancée.
- concernant le besoin de logements au profit des résidences secondaires (42 entre 2019 et 2035) : le BE propose
 - soit remise en question de ce chiffre,
 - soit un objectif de création de logements neufs revu à la baisse : le maire de Lapalisse demande au BE de justifier, car la dynamique des résidences secondaires a été observée par les maires sur le territoire
- **Axe 1 : LE PAYS DE LAPALISSE, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ(S) / Orientation 2 : Rendre attractifs les centre-ville/centres-bourgs /** → Assurer la mixité des fonctions dans les centre-ville/centres-bourgs : sur la remarque de la chambre d'agriculture précisant "il nous semble souhaitable de prévoir des possibilités de construction uniquement en dents creuses." : le maire de Bert précise que les hameaux sont une composante du paysage et de l'organisation du bourbonnais, de son histoire : à ce titre, il faut conserver des possibilités dans les hameaux aussi. Le BE confirme donc qu'il n'y aura pas de modification sur ce point et que l'extension des hameaux ne sera pas interdite dans le cadre du PADD.
- **Axe 3 : LE PAYS DE LAPALISSE, UN TERRITOIRE RICHE DE SON SOCLE NATUREL / Orientation 1 Préserver la Trame Verte et Bleue pour la biodiversité et le cadre de vie /** → Protéger les espaces naturels et leurs connexions : sur la remarque de l'ONF indiquant "Il paraît difficile de prévoir dans le PLUi les espèces adaptées ou non à un réchauffement plus ou moins chaud", le maire de Lapalisse indique que l'ONF fait des expériences partout en France pour établir des listes d'espèces résistant au changement climatique. Le BE confirme que la modification proposée permettra une certaine souplesse pour s'adapter aux changements de demain.
- **Axe 3 : LE PAYS DE LAPALISSE, UN TERRITOIRE RICHE DE SON SOCLE NATUREL / Orientation 2 Gérer durablement le socle naturel, support d'activités économiques /** → Soutenir et encadrer les autres activités utilisant le socle naturel :

sur la remarque de l'ONF "Remise en question de la filière bois (utopie ?)" : le maire de Lapalisse indique que cela fait des années que le sujet est statique. Le BE propose une modification (remplacer "Favoriser" par "Soutenir" le développement d'une filière bois) afin de ne pas bloquer les initiatives qui pourraient voir le jour.
- **Axe 3 : LE PAYS DE LAPALISSE, UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX TRANSITIONS SOCIÉTALES / Orientation 2 Apporter des réponses face au changement climatique /** → Diversifier les sources d'énergie : à l'explication de Cittanova, le maire de Lapalisse précise "on doit avoir une réflexion sur ce sujet, on m'en parle de plus en plus". Il donne une série d'exemples. Il continue en précisant « il faut que les Com Com développent et récoltent les fruits ». La question reste ouverte.

Les prochaines étapes sont :

- Débat du PADD dans l'ensemble des conseils municipaux
- puis débat en conseil communautaire (janvier 2023)
- S'en suivra la phase réglementaire (OAP, règlement, zonage)

3/ INFORMATIONS.

Le planning des réunions à venir est joint au présent envoi.

Fin de la séance à 18h15.

Fait à Lapalisse, le 22 Novembre 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 14 MARS 2023

Le Président,

Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,

Delphine THEVENOUX